Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC128-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2025-DÉCEMBRE-N°128
OBJET : DEVIS CIMETIÈRE

Monsieur Emmanuel BRASSELET, adjoint en charge de l'aménagement et du cimetière, informe les membres du conseil municipal, que suite à la commission aménagement et cimetière en date du 20 Novembre 2025, il a été décidé de relever 08 emplacements dans le cimetière suite à l'arrêté municipal en date du 24 Octobre 2022 concernant la reprise des tombes en terrain commun.

Cette prestation consiste en la dépose et l'évacuation du monument, le creusement de la fosse, l'exhumation, la fourniture de reliquaire, le remblaiement et la mise à l'ossuaire du reliquaire.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- L'entreprise GUÉRIN pour la dépose et l'évacuation du monument, le creusement de la fosse, l'exhumation, la fourniture de reliquaire, le remblaiement et la mise à l'ossuaire du reliquaire pour un montant de 6 700 euros H.T. soit 8 040 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents – 19 élus votants :
- Emet un avis favorable à la reprise des tombes en terrain commun,
- Retient le devis de l'entreprise GUÉRIN pour un montant de 6 700 euros H.T. soit 8 040 euros T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.